



Débat d'orientations budgétaires

Mardi 10 Février 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Contexte



- Au niveau mondial, la croissance devrait ralentir légèrement : 2,8 % en 2026 contre 3 % en 2024.
- Dans la zone Euro, elle s'établirait à 1,2 % (1,3 % en 2025).
- En France, elle serait de 0,9 % en 2025 et de 1% en 2026. L'inflation atteindrait un taux de 1,7 % en 2026 (1,0 % en 2025 et 2,3 % en 2024). Cette hausse modérée en 2026 s'expliquerait notamment par la baisse des prix du pétrole et du gaz.
- Le climat de l'emploi se dégrade avec une baisse de 0,3 % de l'emploi salarié au 3^{ème} trimestre 2025. Le taux de chômage augmenterait légèrement en 2026.

► Débat d'orientations budgétaires 2026

Les éléments impactant le budget



- Nouvelle baisse des prix du gaz et de l'électricité avec, cependant, une incertitude sur l'évolution des taxes et du tarif d'utilisation des réseaux, et, comme toujours, sur le facteur climat.
- Impact de la fermeture du centre de traitement des déchets sur une année pleine : perte de la redevance et dépenses supplémentaires pour le traitement de nos déchets.

► Débat d'orientations budgétaires 2026

Les éléments impactant le budget



- Retard dans le vote de la Loi de finances 2026 dont le projet comprend des dispositions impactant fortement les communes.
- Du fait de cette incertitude et du vote du budget avant les élections municipales, le budget qui sera soumis au vote du Conseil municipal permettra de faire face au fonctionnement courant, à l'entretien du patrimoine et à la poursuite des projets en cours.

► Débat d'orientations budgétaires 2026

La loi de finances 2026



- Pas d'indexation ni de revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- Réduction d'environ 20% des allocations compensatrices liées à la réduction de 50 % de la valeur locative des bâtiments industriels (impact estimé -200 K€ environ).

Débat d'orientations budgétaires 2026

La Loi de finances n'a été adoptée que le 2 février et aucune simulation n'est disponible quant aux répercussions pour la Commune.

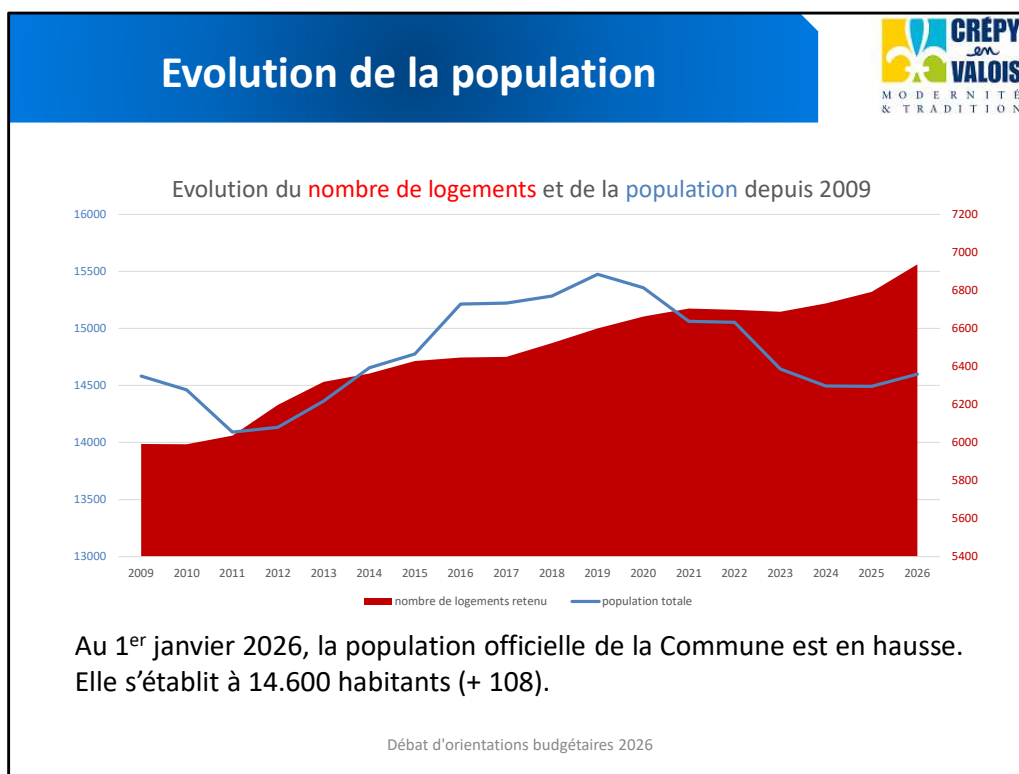
Tant que le budget de l'Etat n'est pas promulgué, il convient de rester prudent.

Les objectifs poursuivis



- Le maintien du taux d'imposition.
- La r duction et l'optimisation des d penses de fonctionnement.
- Un maintien du niveau des services propos s aux administr s.
- Une gestion ma tris e de l'endettement.
- Un niveau d'investissement permettant l'entretien du patrimoine et la r alisation des autorisations de programme en cours.

D bat d'orientations budg taires 2026



Ce chiffre, publié fin 2025, est une estimation calculée par l'INSEE à partir des données des 5 dernières années recueillies lors du recensement partiel mené chaque année par les services municipaux sur un échantillon de 8% des logements de la commune.

Le chiffre de la population applicable au 1^{er} janvier 2026 est celui estimé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2023.

La population des ménages est calculée en multipliant le nombre de logements par le nombre moyen de personnes par logement.

Pour le calcul de la population officielle au 1^{er} janvier 2026, l'INSEE retient 6.937 logements à Crépy-en-Valois (chiffre au 1^{er} janvier 2023). Ce chiffre ne tient donc pas compte des logements livrés en 2023, 2024 et 2025 pourtant habités à ce jour.

Ainsi, malgré l'augmentation du nombre de logements (+ 1.217 depuis 1999), la baisse continue du nombre de personnes par logement calculé par l'INSEE (2,022 contre 2,670 en 1990) fait stagner le chiffre de la population.

Evolution de la population



A ce jour, 3 opérations immobilières font l'objet d'un permis de construire délivré :

6 logements collectifs sociaux (OPAC) rue de la petite vitesse.
2 T3 et 4 T4.

24 logements collectifs + 35 maisons individuelles avenue des Erables.
9 T3, 24 T4 et 26 T5

13 logements collectifs avenue Beauséjour.
6 T2, 4 T3 et 3 T4

Débat d'orientations budgétaires 2026

Entre 2020 et 2025, des permis de construire ont été délivrés pour un total de 229 logements nouveaux, dont 80 maisons individuelles et 149 logements collectifs, soit une moyenne de 38 logements par an.

Lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU), adopté en janvier 2024, le « point mort », soit le nombre de créations de logements nécessaire pour maintenir le chiffre de la population a été calculé à 16 logements nouveaux par an.

Les chiffres d'évolution de la population montrent que le phénomène de « desserrement » (nombre de personnes par logement) a peut-être été sous évalué.

LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITE

Débat d'orientations budgétaires 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

RETROSPECTIVE

Débat d'orientations budgétaires 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Ratios de gestion



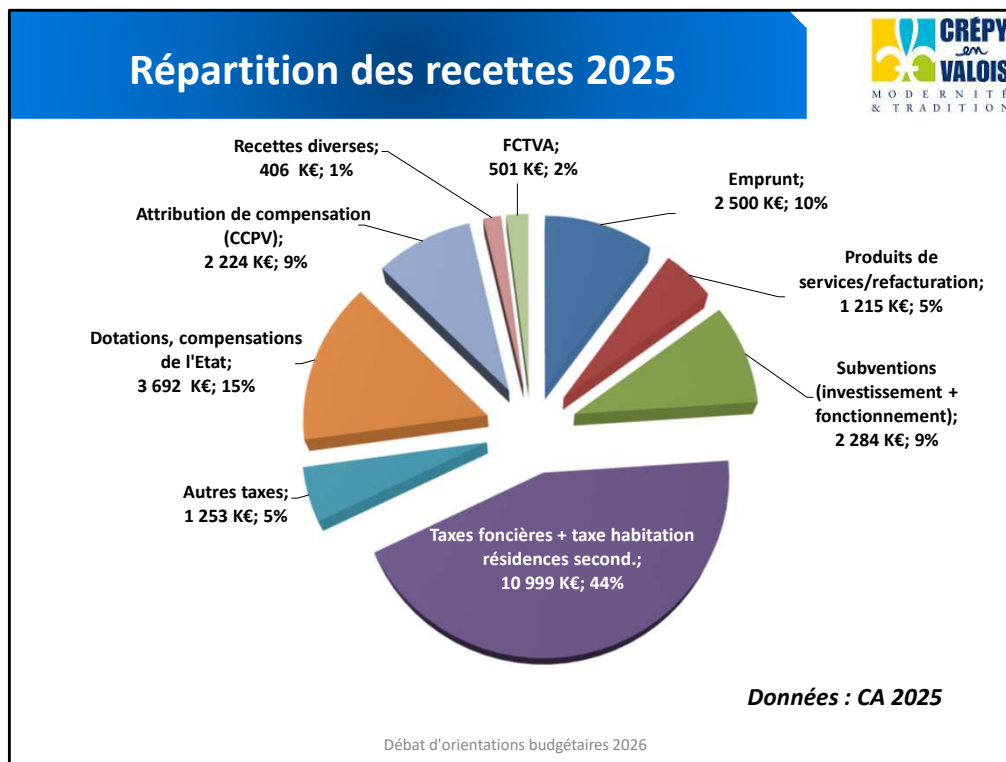
	2022	2023	2024	2025
(A) Produits de gestion	18 721 623	19 112 071	20 315 606	20 298 081
dont impôts locaux	9 707 343	10 355 095	10 925 486	10 999 193
dont produits de service / refacturations	1 195 159	1 010 696	1 133 740	1 215 445
dont dotations et participations	3 848 458	3 999 527	4 550 178	4 245 214
(B) Charges de gestion	15 721 182	17 025 005	17 072 428	17 346 500
dont charges à caractère général	3 620 636	4 536 641	4 435 245	4 416 838
dont charges de personnel	9 956 253	10 186 923	10 412 808	10 902 427
dont subventions et participations	1 897 152	1 867 983	1 908 388	1 692 378
(C) Epargne de gestion (A-B)	3 000 441	2 087 065	3 243 179	2 951 581
(D) Intérêts de la dette	253 274	285 910	365 984	342 663
(E) Recettes- dépenses exceptionnelles (hors cessions)	230 619	127 961	31 550	-447
(F) Epargne brute (C-D + E)	2 977 786	1 929 116	2 908 745	2 608 471
(G) Annuité en capital de la dette	1 679 687	1 696 258	1 872 358	1 941 428
Epargne nette (F-G)	1 298 099	232 857	1 036 387	667 044

Débat d'orientations budgétaires 2026

Pour mémoire, les résultats 2023 figurant dans le tableau ont fait l'objet d'un retraitement suite au transfert des résultats du budget Eau potable.

La Commune poursuivra en 2026 son objectif de maintien du niveau de son épargne nette afin de préserver sa capacité à emprunter, et donc à investir, dans les années à venir.

A noter qu'en 2026, pour l'approbation de ses comptes 2025 (Budgets Ville, Assainissement et CCAS), la Commune présentera un CFU (Compte financier unique) qui remplacera désormais le compte de gestion et le compte administratif. Ce document est établi conjointement par le Comptable public et l'ordonnateur.



Elles se composent principalement :

- Du produit des impôts locaux

Depuis le transfert de la fiscalité économique à la Communauté de communes (passage en FPU au 1^{er} janvier 2017) et la réforme fiscale de 2020, la commune ne perçoit plus que la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Des dotations de fonctionnement et compensations versées par l'Etat
Elles tiennent compte de divers critères (population, voirie,...), d'éléments de péréquation entre les différents territoires.

- De l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes

Elle compense le transfert de la fiscalité économique et tient compte des charges transférées à l'intercommunalité.

- De subventions

La Commune sollicite et perçoit des subventions aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

- De l'emprunt

Réservé au financement des dépenses d'investissement

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

BUDGET 2026

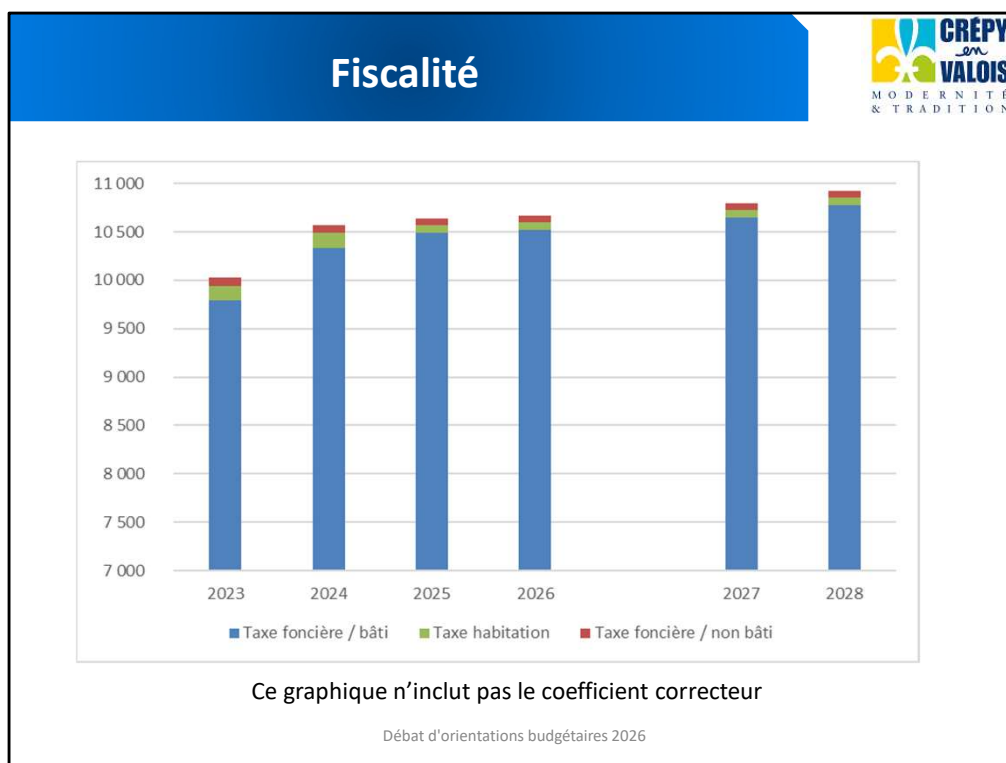
Débat d'orientations budgétaires 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Recettes de fonctionnement

Débat d'orientations budgétaires 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026



En 2026, les taux communaux ne seront pas augmentés, conformément aux engagements pris lors de la dernière campagne électorale.
La dernière augmentation des taux communaux date de 2009.

Le produit des taxes continue cependant à augmenter chaque année du fait de la revalorisation des bases par l'Etat - calculée à partir de l'inflation - , et de la revalorisation physique des bases (logements nouveaux, travaux effectués par les contribuables sur leur logement,...).

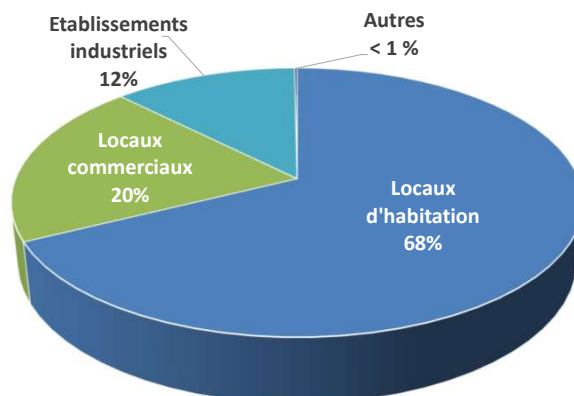
Les chiffres 2026 sont, comme toujours des estimations, en attente de notification. Le produit fiscal est estimé à 11.025.000 €.

En 2024, revalorisation de 7,1 % des bases fiscales liées aux locaux d'habitation et industriels, les bases des locaux commerciaux n'étant pas revalorisés selon le même pourcentage.

En 2026, la revalorisation est de 0,8 %. Pour mémoire, cette revalorisation est basée sur l'inflation d'où sa diminution.

La prospective 2027/2028 est construite sur la base d'une revalorisation des bases de 0,8 % et d'une augmentation liée aux nouvelles constructions de 0,4 %, soit un taux de 1,2 %.

Répartition des propriétés imposées



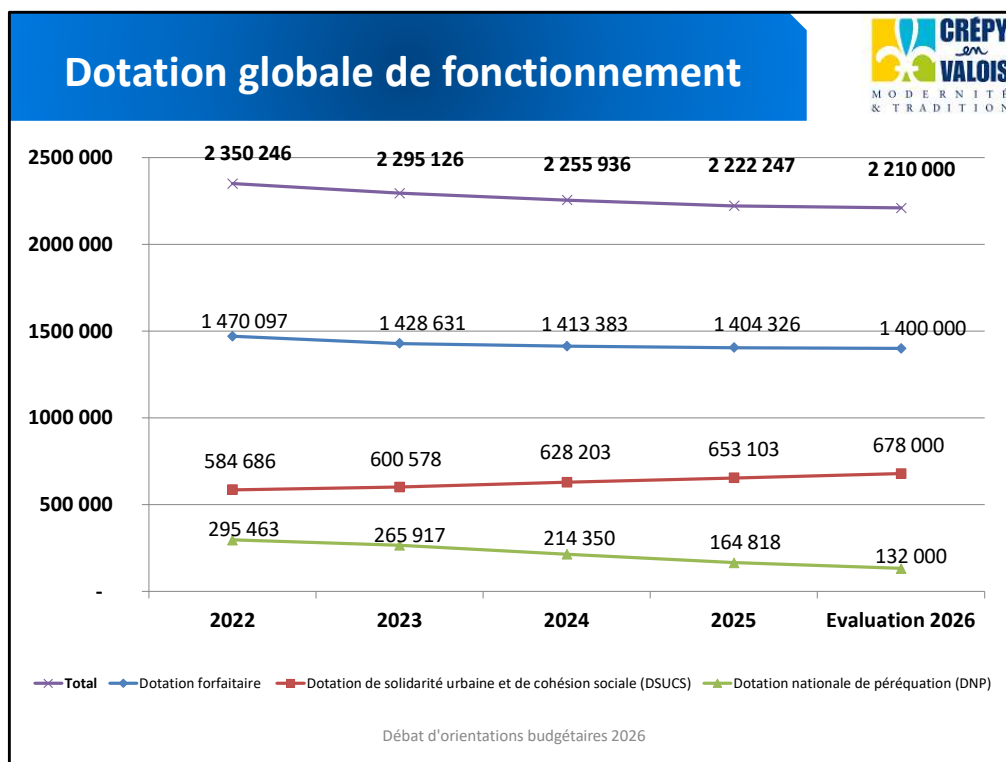
Débat d'orientations budgétaires 2026

Les locaux d'habitation sont majoritaires en termes de taxe foncière.

Les établissements industriels représentent 12 % des contribuables imposés.

Cependant, il est à noter que ces établissements ont vu leur valeur locative (base de l'imposition) divisée par 2 par la loi de finances 2021.

Cette réduction a fait l'objet d'une compensation pour la Commune. Mais cette compensation devrait baisser d'environ 20 % selon les termes de la loi de finances 2026.



La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est toujours estimée avec prudence dans l'attente des notifications.

Dans le projet de loi de finances 2026, il n'est pas prévu d'indexation, ni de revalorisation.

Attribution de compensation



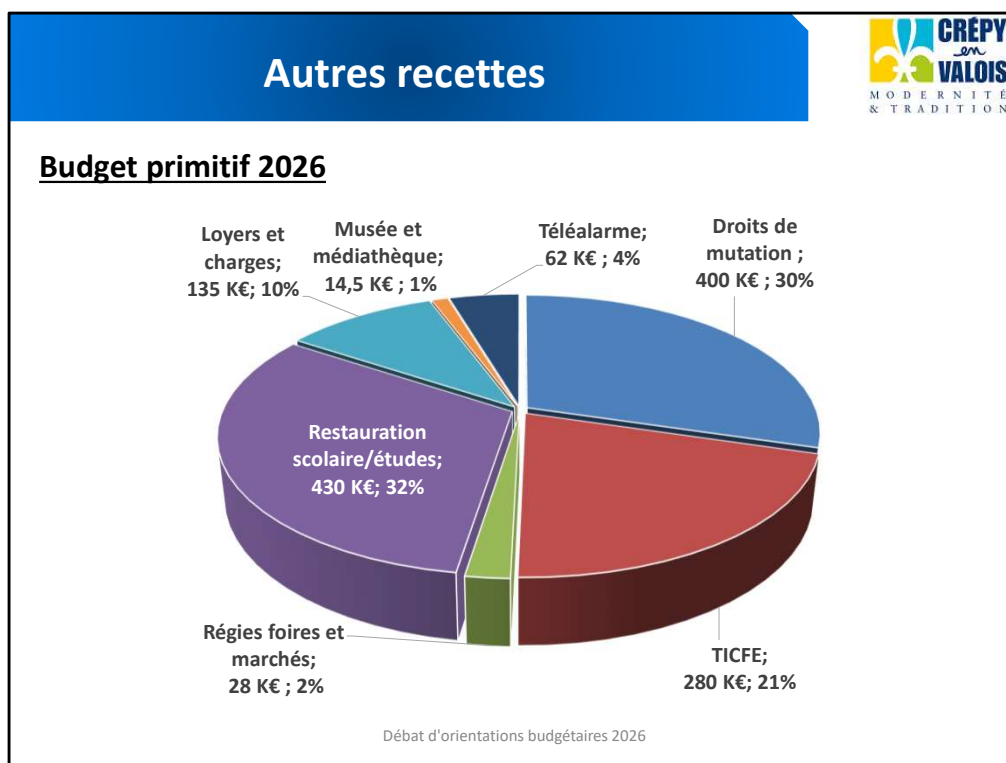
Le montant de l'attribution de compensation, versée par la CCPV sera de 2 223 924,25 € en 2026 (montant identique à 2025). Elle se décompose comme suit :

Compensation « part salaire »	1.152.921,22 €
CFE	1.199.700,00 €
CVAE	661.235,00 €
IFER	18.442,00 €
TASCOM	204.898,00 €
TAFNB	11.381,00 €
Compensation brute	3.248.577,22 €
Charges transférées	1.024.652,97 €
Attribution de compensation 2026	2.223.924,25 €

Débat d'orientations budgétaires 2026

L'attribution de compensation ne connaît d'évolution - en dehors de celles prévues lors de sa mise en place - qu'en cas de transfert de nouvelles compétences, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Son montant est donc identique à celui de 2025.



Pour rappel, les droits de mutation sont perçus sur les ventes et acquisitions immobilières, au taux de 1,20 % pour la part communale. Ils sont versés à la commune au fur et à mesure de leur liquidation par l'administration fiscale.

La TICFE est un impôt indirect perçu par les communes, payé par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité.

Comme évoqué précédemment, suite à la fermeture du Centre d'enfouissement, la Commune a perdu une recette annuelle de 90 K€. Elle doit en outre assumer le traitement de ses déchets, qui était assuré par le Centre à un coût réduit. Cette dépense est estimée à 120 K€ en 2026.

D'autres recettes seront également inscrites au budget 2026 :

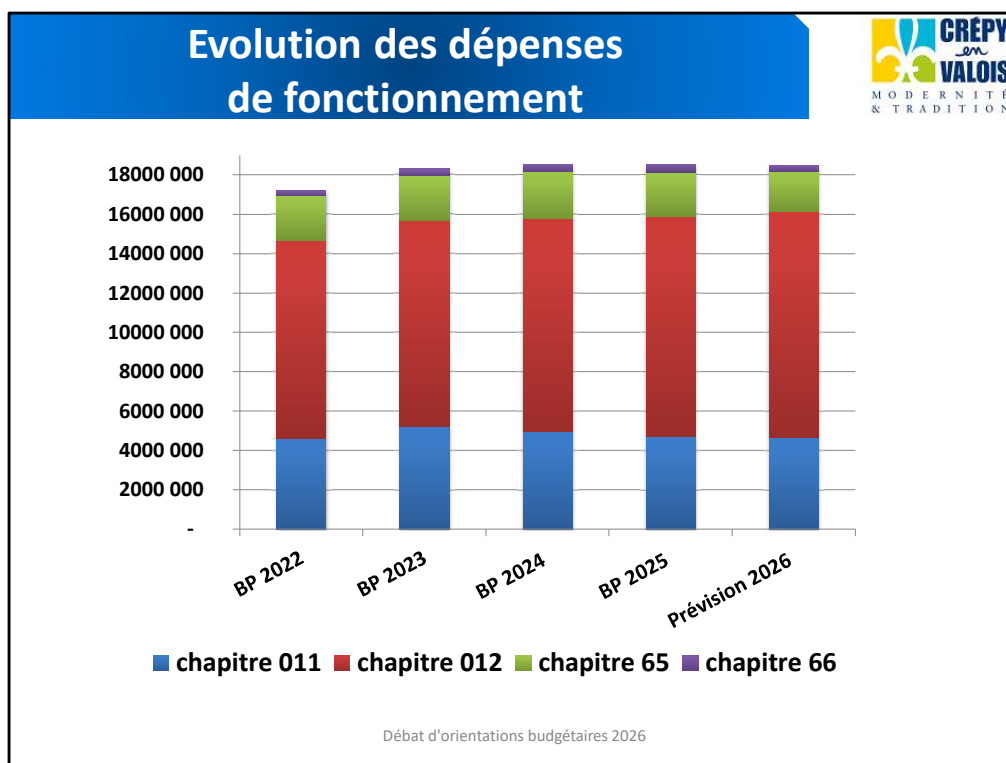
Dérogations scolaires	60 000
Patinoire	22 000
Utilisation des gymnases	11 400
Occupation du domaine public (échafaudages, ...)	10 600
Ecole municipale des sports et stages	4 300
Concessions funéraires	16 000

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL 2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Dépenses de fonctionnement

Débat d'orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026



L'enveloppe 2026 pour les charges à caractère général (chapitre 011) est estimée à hauteur de 4.620.000 €, en baisse par rapport à 2025 (- 1,5 %, soit - 70 K€ par rapport au BP 2025).

Cette année encore, les fluides connaissent une diminution, que ce soit le m3 de gaz ou le kWh d'électricité. Ces diminutions s'ajoutent à celles liées à la politique d'économie d'énergie mise en place au sein de la collectivité.

La construction d'un budget permettant de fonctionner ainsi que l'incertitude de la loi de finances a abouti au report de certaines manifestations.

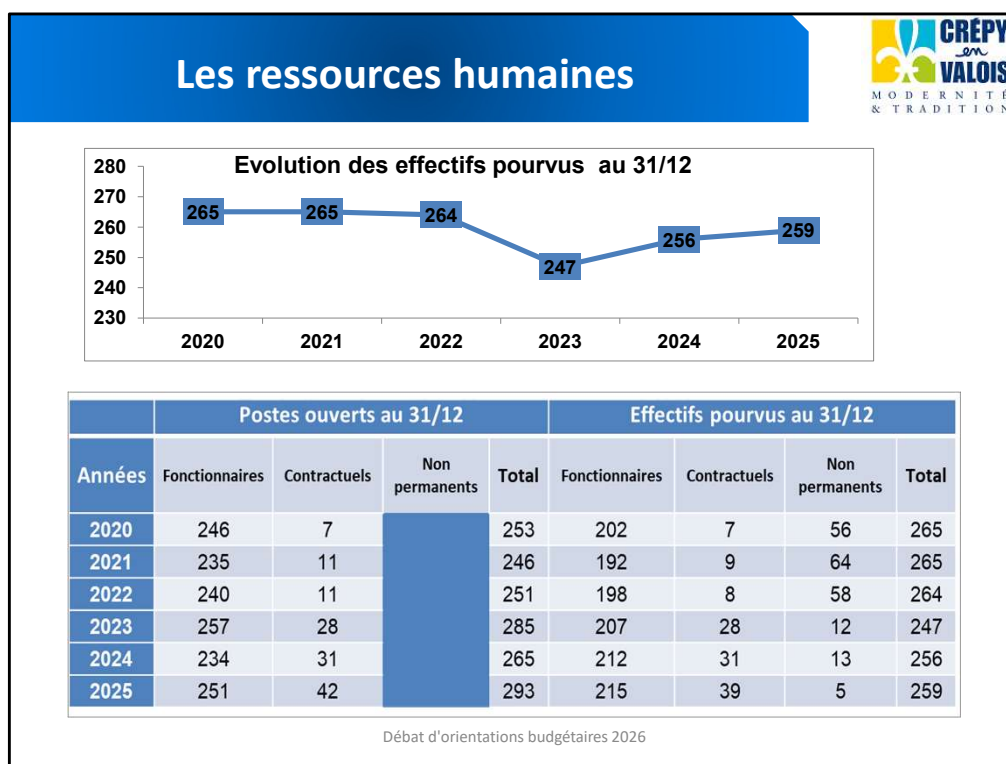
Les arbitrages budgétaires de décembre ont également permis de réduire les crédits demandés par les services.

Il est à noter que, même si l'inflation ralentit, de nombreuses dépenses connaissent une hausse, notamment celles liées à l'alimentation.

Une autorisation d'engagement relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système d'archivage électronique a été créée en 2025.

Pour la mise en œuvre du logiciel, des pistes de mutualisation avec d'autres collectivités devront être étudiées.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026



Les collectivités territoriales annexent à leur budget un tableau des emplois où apparaissent deux informations à distinguer :

- les postes ouverts,
- l'occupation effective de ces postes : les effectifs pourvus.

Ces données sont exprimées en personnes physiques et non en équivalents temps plein.

Les chiffres présentés sont à apprécier en tenant compte du fait que :

La notion de « postes ouverts » relève d'une approche essentiellement administrative : elle recense les emplois créés pour sécuriser juridiquement les recrutements et les évolutions de carrière. Elle intègre notamment les postes à supprimer et les postes vacants.

⇒ Un même agent peut ainsi correspondre à plusieurs postes ouverts, notamment en cas d'avancement de grade ou de recrutement.

Les chiffres relatifs aux « effectifs pourvus » ont été retraités afin de ne pas comptabiliser à la fois les agents remplacés et leurs remplaçants.

⇒ Les données sont donc au plus proche de la réalité. Il s'agit néanmoins d'une « photo » à l'instant T (soit le 31 décembre).

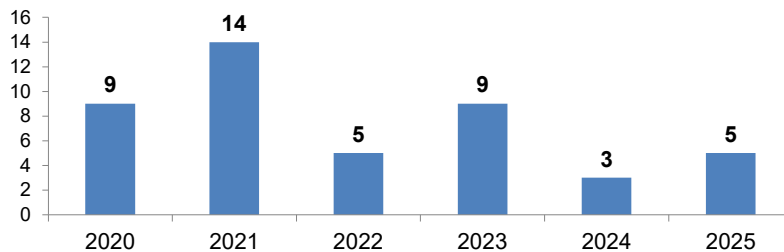
UNE ANNEXE DETAILLE LA REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE, FILIERE, SEXE, TEMPS DE TRAVAIL ET AGE

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

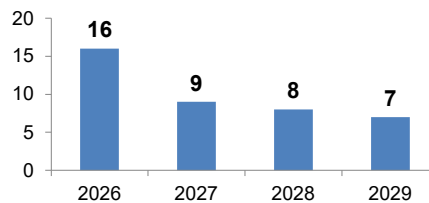
Les ressources humaines



Départs en retraite 2020-2025



Départs en retraite prévisionnels =>



Débat d'orientations budgétaires 2026

Chaque départ en retraite constitue une opportunité pour évaluer la pertinence de remplacer le poste ou, le cas échéant, de le redéployer au sein de la collectivité.

La même démarche est appliquée à d'autres types de départs, tels que les mutations ou les démissions.

Les départs prévisionnels à la retraite sur les quatre prochaines années restent soutenus, avec cependant un nombre croissant d'agents différant leur départ pour des raisons financières ou pour surcotiser. Les départs seront également impactés par les effets de la suspension de la réforme des retraites,

Parallèlement, l'intérêt pour le dispositif de retraite progressive se développe, ce qui invite à engager une réflexion sur sa gestion au sein de la collectivité.

Les dépenses de personnel



Evolution de la masse salariale

Années	Budget primitif	Réalisé
2020	9 558 067,00 €	9 254 245,00 €
2021	9 775 120,00 €	9 374 950,51 €
2022	9 970 605,00 €	9 844 834,13 €
2023	10 389 728,00 €	10 109 177,11 €
2024	10 731 470,00 €	10 328 550,00 €
2025	11 122 701,00 €	10 819 864,00 €
Prévision 2026	11 404 500,00 €	

Débat d'orientations budgétaires 2026

La progression de la masse salariale est demeurée contenue jusqu'en 2021, avec une évolution annuelle moyenne inférieure à 1 %.

Depuis, elle s'inscrit dans une dynamique plus soutenue, atteignant un taux de croissance annuel moyen de 3,17 % sur la période 2020-2025, dans un contexte où la maîtrise de la masse salariale demeure un objectif prioritaire pour la collectivité.

Cette évolution résulte :

- de l'impact significatif de la hausse du taux de cotisation patronale de la CNRACL, qui passera progressivement 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028.
⇒ pour 2026, le coût estimé de cette mesure s'élève à 142.635 €.
- des mesures statutaires s'imposant à la collectivité : revalorisation du point d'indice, refonte des grilles indiciaires, attribution de points d'indice, hausse du Smic, développement de la protection sociale complémentaire.
- de l'ajustement des effectifs aux compétences nécessaires à l'exercice des missions de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Les dépenses de personnel



Primes et indemnités

	Fonctionnaires	Contractuels	Total
2020	1.131.101 €* 1.078.634 €	92.152 € 104.475 €	1.223.253 € 1.183.109 €
2021	1.128.457 €	141.974 €	1.270.431 €
2022	1.175.227 €	138.280 €	1.313.507 €
2023	1.225.870 €	119.780 €	1.345.650 €
2024	1.299.761 €	142.890 €	1.442.651 €
2025			

* 2020 : versement de la prime exceptionnelle Covid-19 pour un montant de 68.330 €

Débat d'orientations budgétaires 2026

Les traitements et salaires des agents de la Collectivité comprennent une rémunération de base, à laquelle s'ajoutent un régime indemnitaire, des indemnités spécifiques (astreintes, fin de contrat, ...) ainsi que la prime annuelle (13^{ème} mois calculé sur la base du traitement indiciaire hors primes, et soumis à abattement en cas d'absence).

Le tableau présente l'évolution de ces primes et indemnités depuis 2020.

L'augmentation constatée entre 2024 et 2025 s'explique principalement par l'intégration, dans le cadre réglementaire, de certaines compensations précédemment versées sous une autre forme.

Cette mesure, rendue possible par la révision du cadre indemnitaire en 2025, permet de mieux sécuriser et formaliser la rémunération complémentaire des agents concernés, tout en simplifiant sa gestion.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Les dépenses de personnel



Avantages en nature

Trois types d'avantages en nature existent dans la collectivité :

- logement : 9 agents sont logés pour nécessité de service
- véhicule : 1 agent bénéficie d'une voiture de fonction (certains agents bénéficient d'un droit de remisage au domicile, notamment pour des astreintes, qui n'est cependant pas assujéti à l'avantage en nature).
- repas : les 14 agents travaillant en restauration scolaire.

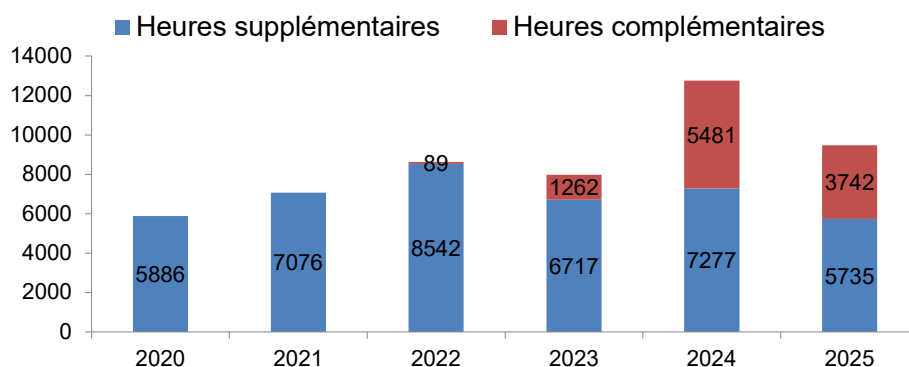
Débat d'orientations budgétaires 2026

Ces avantages en nature sont valorisés sur les fiches de paie et donnent lieu à retenue et imposition.

Les dépenses de personnel



Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires payées



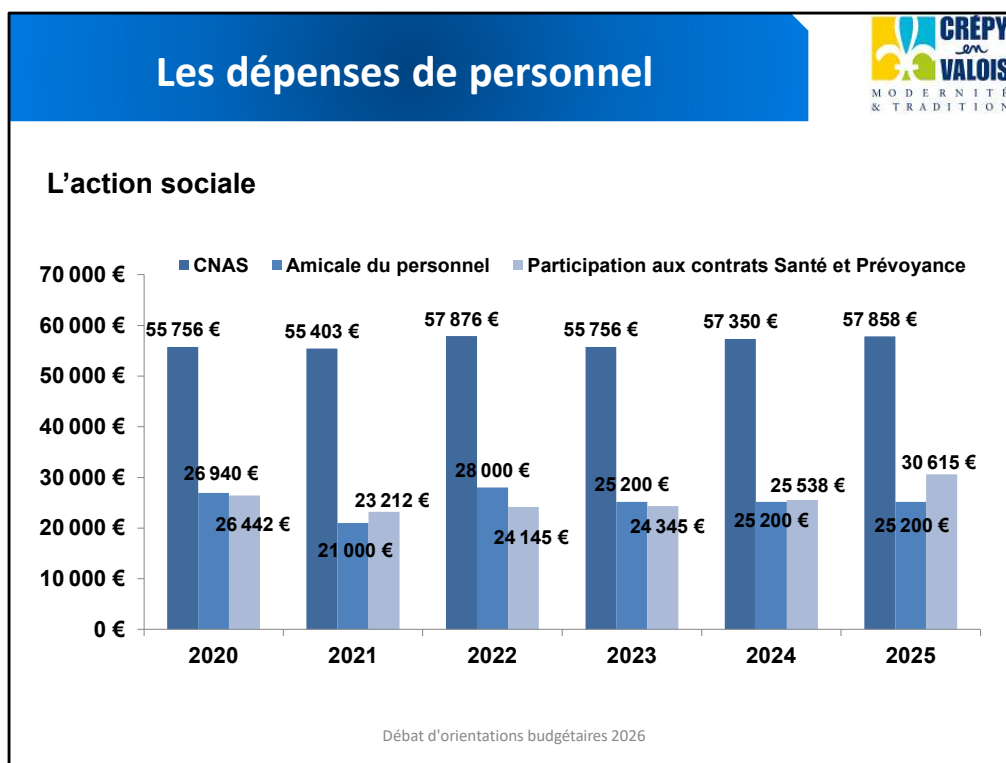
Débat d'orientations budgétaires 2026

Depuis septembre 2023, cet indicateur intègre les heures complémentaires effectuées par les agents de la Direction de l'Éducation, chargés de l'entretien des locaux et de la surveillance du temps du midi.

Depuis cette date le statut de ces personnels a en effet évolué : de personnels « horaire » ils ont été intégrés dans les emplois permanents de la collectivité, avec un statut de fonctionnaire ou de contractuel selon leur situation, et un temps de travail fixe.

Dans leur ancien statut, les heures étaient imputées différemment et seules les heures effectuées au-delà de la durée légale hebdomadaire de 35h apparaissaient.

La collectivité poursuit une politique active de maîtrise de ces heures complémentaires ou supplémentaires, afin d'en limiter le volume et l'impact budgétaire.



L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles.

Conformément à la loi de 2007, la collectivité organise librement cette action, avec :

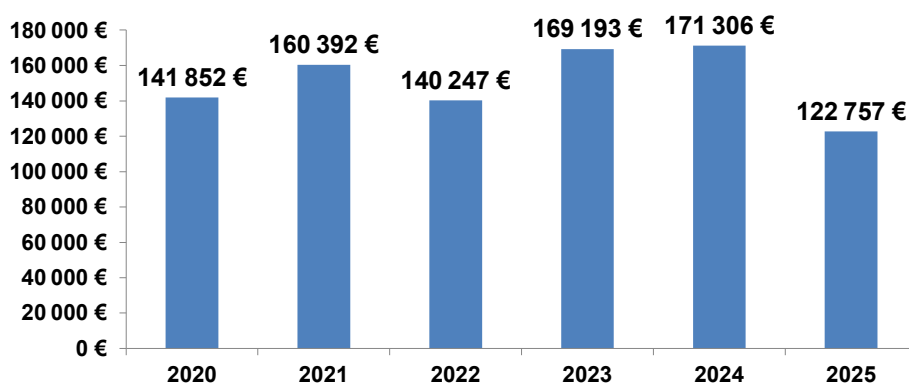
- adhésion au CNAS,
- subvention à l'Amicale du personnel,
- participation financière aux contrats mutuelle santé (15 ou 30 € par mois) et, depuis 2025, participation au risque prévoyance (15 € par mois).

En 2029, la participation employeur à la prévoyance deviendra obligatoire, à hauteur de 50% sur la base de garanties minimales.

Les dépenses de personnel



L'assurance « Risques statutaires »



Débat d'orientations budgétaires 2026

Le contrat d'assurance « Risques statutaires » permet de sécuriser la collectivité face à l'impact financier des absences statutaires de ses agents.

Par principe, les collectivités sont en auto-assurance pour ces absences, ce qui signifie qu'elles doivent elles-mêmes prendre en charge le maintien de traitement des agents absents pour maladie.

Pour les accidents de service et maladies professionnelles, la réglementation impose en outre aux collectivités de couvrir les frais médicaux et de consultation, en complément du maintien de la rémunération, ce qui peut représenter un coût significatif pour la collectivité.

Le contrat de la collectivité a été renouvelé au 1er janvier 2025. Il couvre les fonctionnaires affiliés à la CNRACL pour les risques accident du travail et maladie professionnelle, avec une franchise de 30 jours, ainsi que le risque décès.

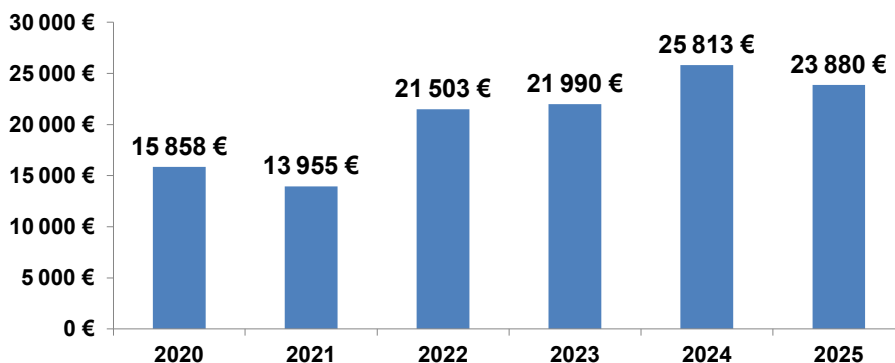
La collectivité a dû renoncer à la garantie relative aux affections de longue durée (congé de longue maladie et congé de longue durée), compte tenu de la charge financière de la cotisation, qui n'aurait pas été supportable.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Les dépenses de personnel



Les actions de santé au travail



Les montants des années 2020 et 2021 résultent de la non-facturation partielle du Centre de gestion et de la réduction des expertises en raison de la crise sanitaire.

Débat d'orientations budgétaires 2026

Ces montants comprennent l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Oise, qui assure le suivi médical réglementaire des agents mais également certaines démarches de prévention, telles que des études de poste.

⇒ Ces prestations permettent de garantir le respect des obligations légales et réglementaires en matière de santé au travail, en suivant l'état de santé des agents.

Ils intègrent également les expertises médicales réalisées par des médecins agréés, pour évaluer l'aptitude physique des agents.

⇒ Ces expertises permettent d'apporter un éclairage précis sur la situation des agents concernés et de soutenir les décisions relatives au suivi de leur situation médicale.

Subventions et participations



- Une enveloppe de 714 K€ est prévue pour les subventions aux associations
 - dont 15 K€ pour la Politique de la Ville et 180 K€ pour l'Union Sportive Crépinoise (USC) et les associations membres.

- A ces crédits s'ajoutent 912 600 € pour :
 - CCAS (800 K€)
 - Syndicat du Chemin des Meuniers (6,4 K€)
 - SAGEBA (15,2 K€)
 - Ecole Sainte Marie : 91 K€ (montant 2025, montant 2026 non connu à ce jour).

Débat d'orientations budgétaires 2026

La Commune apporte son soutien à 80 associations environ.
L'enveloppe 2025 est maintenue en 2026.

La politique de la ville pour le quartier Kennedy et l'action en faveur du vivre ensemble se poursuivront en 2026, par le soutien aux projets déposés par les associations et validés par la Ville et l'État.
Une somme prévisionnelle de 15.000 € sera inscrite au budget car à ce jour la liste des actions n'est pas arrêtée.

La subvention d'équilibre versée au budget du CCAS sera budgétisée à hauteur de 800.000 € en 2026, soit un montant inférieur à celui de 2025. Des recettes exceptionnelles perçues en 2025 sur le CCAS permettent de baisser cette subvention.

Une délibération viendra actualiser le coût à l'élève à prendre en compte pour le calcul de la participation versée à l'école Sainte-Marie pour les classes élémentaires et pour les classes maternelles, ainsi que pour la refacturation aux autres communes des frais de scolarité des élèves admis dans les écoles publiques de Crépy-en-Valois.

En attendant la finalisation de ce calcul, 91.000 € sont inscrits en dépenses au budget 2026.

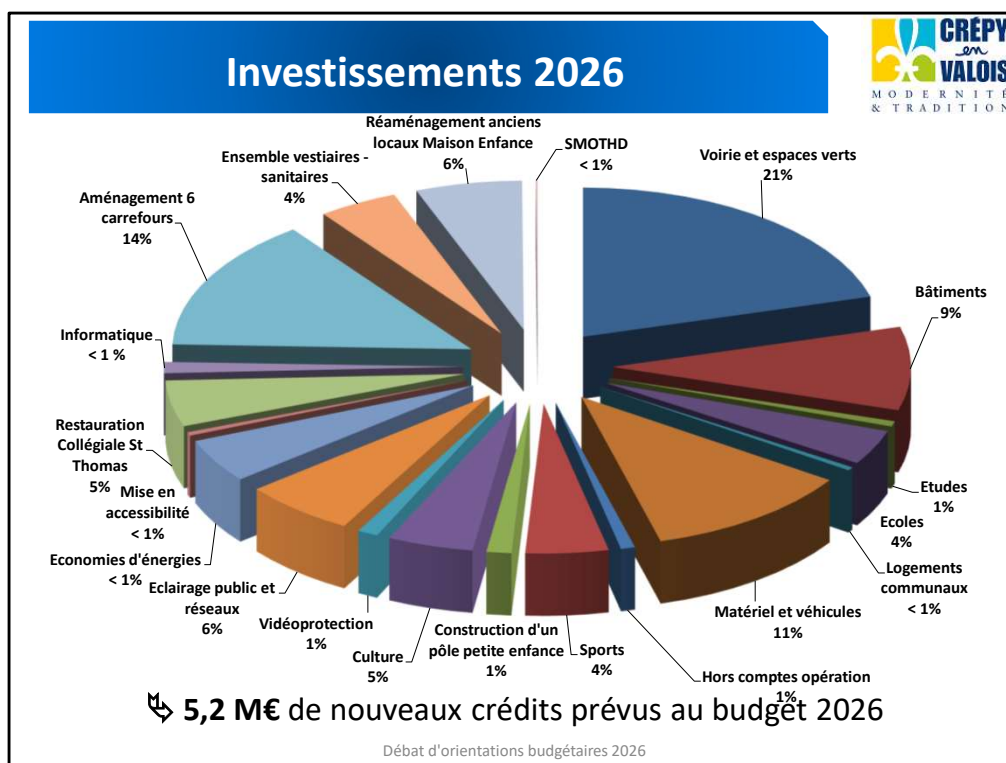
L'augmentation due à la prise en compte des classes maternelles depuis 2020 est compensée par l'État à hauteur de 39.120 €.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Dépenses d'investissement

Débat d'orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026



Ce montant ne prend pas en compte les restes à réaliser 2025 qui s'élèvent à 807.400,04 €.

Le détail des Autorisations de programme figure dans les diapositives suivantes.

Les autorisations de programme



AP 121 Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025	CP 2026
3 163 192,34 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 102 201,45 €	625 306,70 €	70 000 €

AP 123 Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2 758 947,76 €	121 864,78 €	1 310 699,03 €	1 066 383,95 €	260 000 €

AP 124 Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires	CP 2025	CP 2026	CP 2027
555 000 €	3 041,28 €	225 000 €	326 958,72€

Débat d'orientations budgétaires 2026

Les autorisations de programme rentrent dans le cadre de la gestion pluriannuelle des investissements.

Elles permettent d'adapter les crédits à la réalité physico-financière des investissements tout en donnant une vision globale de l'opération.

Les crédits de paiement indiqués dans les tableaux ont été revus depuis la délibération du 9 décembre 2025 et seront soumis au Conseil municipal lors du vote du budget.

Les autorisations de programme



AP 125 Entretien de voiries	CP 2025	CP 2026	CP 2027
803 730,54 €	203 730,54 €	250 000 €	350 000 €

AP 126 Aménagement des carrefours/ fermeture Pont Saint-Ladre	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 229 600,29 €	896 666,29 €	745 618 €	587 316 €

AP 127 Réaménagement anciens locaux Maison Enfance	CP 2026	CP 2027
900 000 €	300 000 €	600 000 €

Débat d'orientations budgétaires 2026

A ce jour, 5 autorisations de programme sont ouvertes.

L'ouverture d'une 6^{ème} autorisation de programme « Réaménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance » sera soumise au vote du Conseil municipal lors du vote du budget.

Programmation pluriannuelle d'investissement



	2025 (réalisé)	2026 (hors restes à réaliser)	2027	Subventions accordées	Subventions potentielles
TOTAL DES OPERATIONS (HORS APCP)	2 974 868 €	3 319 997 €	2 906 000 €		
TOTAL DES APCP	2 795 129 €	1 889 617 €	1 946 959 €	2 467 994 €	1 974 984 €
TOTAL	5 769 997 €	5 209 615 €	4 852 959 €		

Libellé	2025	2026	2027	Subventions accordées	Subventions potentielles
Restauration et maintenance des infrastructures municipales	1 351 110 €	1 056 428 €	980 000 €	1 650 069 €	315 681 €
Transition énergétique des infrastructures municipales	320 347 €	247 245 €	210 000 €	65 654 €	96 052 €
Développement des infrastructures sportives et culturelles	1 626 881 €	959 342 €	956 959 €	606 233 €	128 000 €
Travaux de Génie Civil et réalisation d'Ouvrages d'Art	1 045 966 €	1 060 617 €	954 000 €	- €	1 247 815 €
Aménagement Urbain des Espaces Publics et Gestion des Réseaux d'Infrastructure	1 121 372 €	1 175 319 €	1 322 000 €	144 738 €	186 535 €
Acquisition, Gestion et Entretien des Équipements et Matériels	304 322 €	710 664 €	430 000 €	1 300 €	900 €

Débat d'orientations budgétaires 2026

Les montants sont présentés TTC.

Une PPI détaillée est présentée en annexe.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Recettes d'investissement

Débat d'orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Recettes d'investissement



- FCTVA (Sur la base des dépenses 2024) : 490 K€
- Taxe d'Aménagement : 50 K€
- Cession de la Maison des Anciens (restes à réaliser) : 200 K€

Débat d'orientations budgétaires 2026

FCTVA : Il s'agit d'une dotation versée par l'Etat, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale du fait de leur non assujettissement pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent.

Cette compensation est versée sur la base des dépenses N-2.

Pour mémoire, la taxe d'aménagement concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, à condition que la superficie dépasse 5 m² et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1,80 m.

Le calcul de la taxe est le suivant :

surface taxable x valeur forfaitaire par m² x taux votée par la collectivité

Pour 2026, la valeur forfaitaire, fixée annuellement par décret, est de 892 € (en baisse).

La gestion du recouvrement de cette taxe a été transférée à la DDFIP. Des retards de versement pénalisent les communes.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Subventions



Montant total de subventions demandées à ce jour en 2026 : 412 209,19 €

DETR (ETAT) : (calcul sur la base de 40%)

Economies d'énergie : 264 000 €

Réaménagement des anciens locaux de la Direction de l'Education : 132 607 €

SE 60 :

Travaux d'éclairage au stade – Terrain Rugby : 4 668,55 €

Travaux d'éclairage au stade – piste BMX : 3 549,63 €

FIPD (ETAT) : Gilets Pare-balles et Caméras Piétons : 900 €

Conseil départemental de l'Oise : Gilets Pare-balles : 484,01 €

Sauvegarde de l'Art français : Restauration de « La Cène » / Eglise Saint-Denis : 8 000 €

Débat d'orientations budgétaires 2026

Plusieurs demandes de subvention sont toujours en cours :

- Réaménagement Carrefours / Fermeture du Pont Saint Ladre : Région Hauts-de-France (notification début 2026) + Conseil départemental de l'Oise (dossier en 3 tranches) + Agence de l'Eau = 1.199.517 €
- Voiries 2024 et 2025 : Conseil départemental de l'Oise = 186.535 €
- Acquisition Logiciel DE = 8.000 €

➤ **Soit un total de 1.394.052 €**

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

L 'emprunt



Le projet de budget 2026 n'est pas b ti avec un montant d'emprunt d finitif, mais avec l'inscription d'un emprunt d' quilibre.

- *L'emprunt d' quilibre est un emprunt qui ne correspond pas   un besoin de financement d finitivement arr t , il  volue en fonction des recettes non connues au moment du vote du budget et du niveau des d penses.*

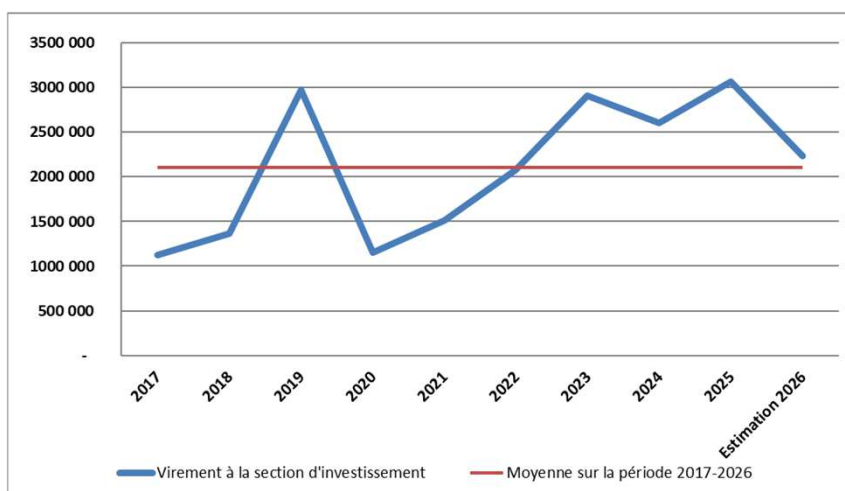
➡ Emprunt d' quilibre 2026 : **1,9 M .**

D bat d'orientations budg taires 2026

Ce montant est calcul  sur la base du budget qui sera soumis au vote le 3 mars.

Il pourra  voluer en fonction des options qui seront retenues en cours d'ann e.

L'autofinancement



Débat d'orientations budgétaires 2026

L'autofinancement se traduit budgétairement par le virement à la section d'investissement, notamment.

L'évolution du montant de ce virement est le signe d'une gestion saine conduisant notamment à la participation à l'amortissement du capital de la dette et au financement de nouveaux investissements.

Son montant est estimé à ce jour pour 2026 à 2,2 M€.

La moyenne sur la période 2017-2026 s'établit quant à elle à 2.102.061 €.

La dette

Débat d'orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Capital de la dette restant dû par budget au 31/12/2025



Budget / Année	2025
Budget général	13 303 598
Assainissement	1 828 780
TOTAL	15 132 378

Budget / Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget général	13 853 033	13 598 723	13 409 658	13 360 219	12 280 532	12 584 274	12 711 916	13 303 598
Assainissement	4 022 079	3 751 377	3 414 919	3 063 955	2 704 504	2 452 612	2 146 627	1 828 780
Zone industrielle	316 930							
TOTAL	18 544 717	17 663 214	17 104 797	16 671 500	15 226 468	15 036 886	14 858 543	15 132 378



Désendetttement total 3 095 409 €

Débat d'orientations budgétaires 2026

L'encours de la dette de la Ville se décompose comme suit :

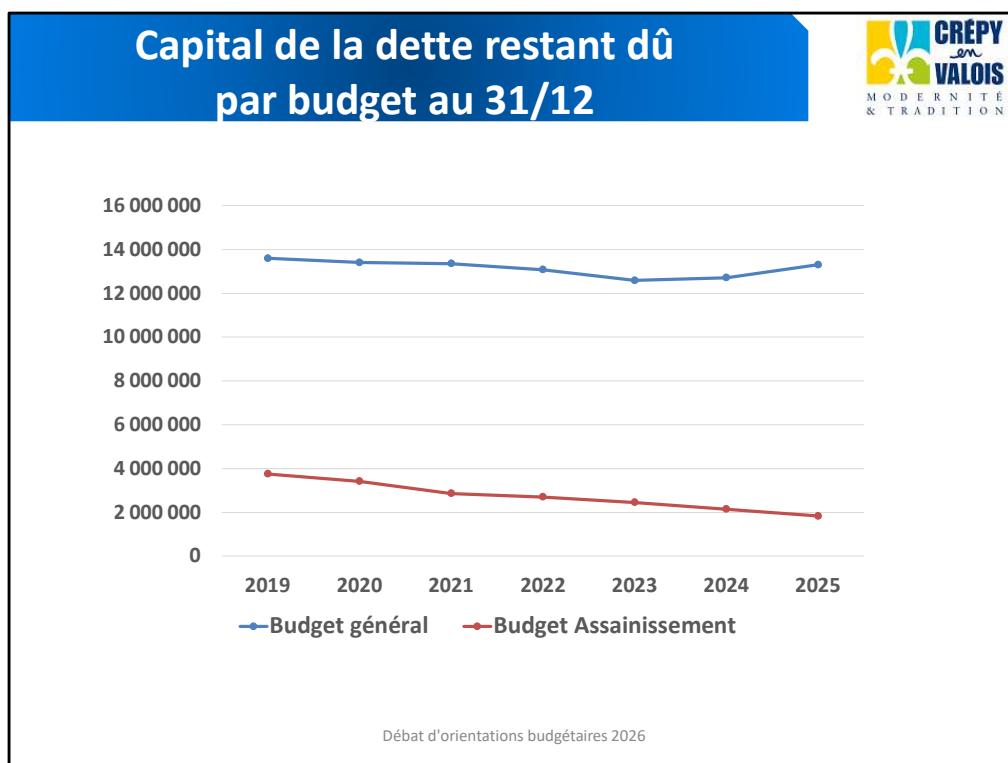
- Taux fixe : 67,84 %
- Taux variable : 31,41 %
- Taux Structurés : 0,75 %

Le taux moyen est de 2,61 %

99,32 % de l'encours est classé 1-A (risque faible)

0,68 % est classé 2-E (emprunt structuré)

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

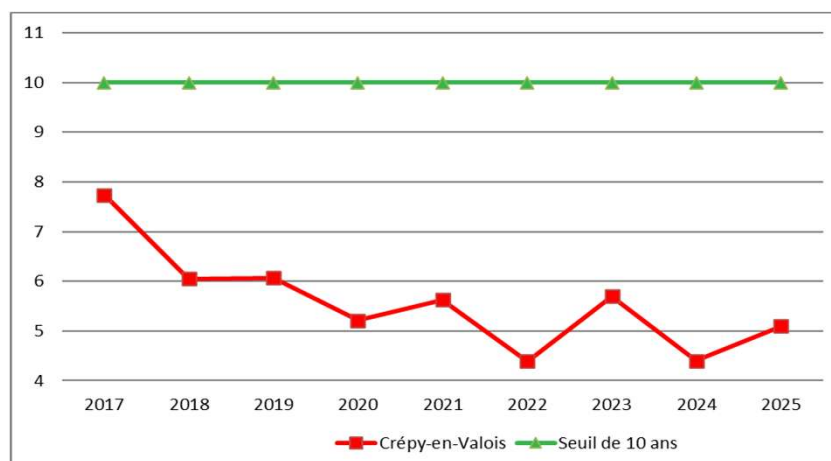


La Commune s'est réendettée en 2025.

3 opérations devaient être financées (Collégiale Saint-Thomas, Construction du Pôle Petite Enfance, Aménagement des carrefours / fermeture du Pont Saint Ladre).

Plusieurs subventions attendues n'ont en outre pas été notifiées.

Ratio de désendettement au 31/12



Débat d'orientations budgétaires 2026

La capacité de désendettement évalue le rapport entre l'encours de la dette et la CAF brute.

L'évolution de la capacité de désendettement est le corolaire de l'effort de gestion sur les dépenses de fonctionnement et d'un ajustement du montant de l'emprunt contracté au plus près des besoins.

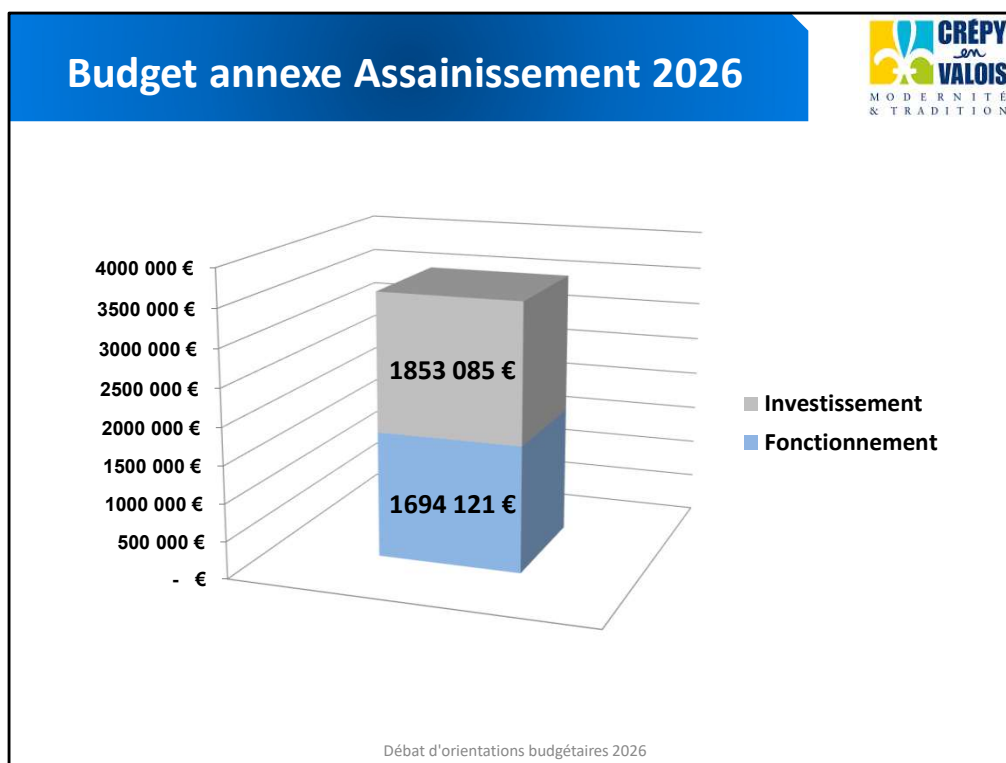
Cet effet est mesuré par la capacité de désendettement.

Le ratio permet de déterminer le nombre d'années qu'une commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre l'intégralité de sa CAF brute.
En 2025, il s'établissait à 5,1 années.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Débat d'orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026



Le service de l'assainissement fait l'objet d'un budget annexe qui retrace toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à la collecte et au traitement des eaux usées.

Les ouvrages (branchements, réseaux unitaires ou séparatifs, postes de relèvements, usine de traitement) sont exploités par un délégataire.

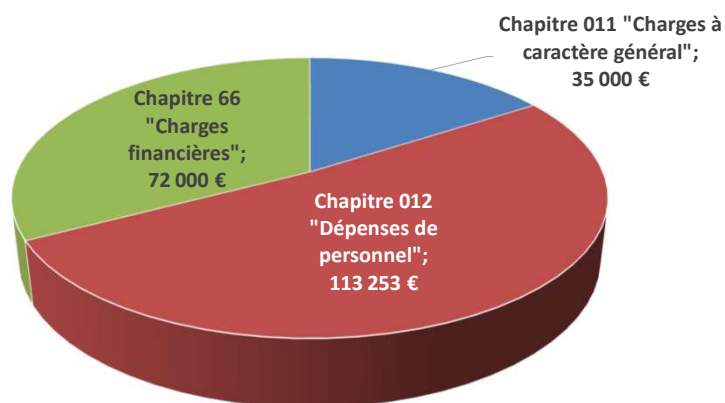
La commune de Rouville est également raccordée à notre station d'épuration, dont le rejet est placé sur le ru des Taillandiers qui s'écoule vers le ru de la Sainte-Marie, puis vers la rivière Automne.

Le budget assainissement est essentiellement financé par la redevance communale payée par le consommateur et fixée par le Conseil municipal. Son montant a été ramené en 2026 à 1,35 €/m³ consommé.

Ce montant pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction, notamment, de l'évolution de la redevance sur la performance perçue par l'Agence de l'eau.

L'année 2026 est marquée par le renouvellement de la Délégation de service public arrivant à échéance le 30 juin 2026 et par l'assujettissement à la TVA du budget à compter de 1^{er} juillet 2026.

Dépenses réelles de fonctionnement



Débat d'orientations budgétaires 2026

En 2026, le chapitre 011 « Charges à caractère général » représente 16 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Y seront notamment imputés le solde de la mission AMO liée au renouvellement de la DSP et des frais administratifs refacturés par le budget général.

Les charges de personnel représentent 113 K€. Elles comprennent la refacturation par le budget général, d'une partie des salaires des agents intervenant pour l'assainissement.

En 2026, ce montant est supérieur à celui des années précédentes (60 K€ environ). Cela s'explique par la refacturation d'une part des salaires des agents mobilisés dans le cadre de la procédure de renouvellement de la DSP.

Les frais financiers sont en baisse (-18 % par rapport à 2025).

Investissement



- En 2025 les réseaux de la rue des Gentianes et de la rue de Capucines ont été mis en séparatif.
- En 2026, et les années suivantes, le programme défini par le schéma directeur d'assainissement établi en 2021 sera poursuivi.

Débat d'orientations budgétaires 2026

Sont prévus en 2026 :

Les travaux de mise en séparatif des réseaux de la rue Saint-Georges.

⇒ La CCPV interviendra en même temps pour la réfection de son réseau d'adduction d'eau potable.

Le lancement des études pour la mise en séparatif du secteur de la rue de l'étang à Bouillant.

⇒ Travaux envisagés en 2027.

2 interventions ciblées :

⇒ Mise en conformité du réseau dans le parking de l'avenue Levallois-Perret (derrière Carrefour Market),

⇒ Mise en séparatif du réseau sur une partie de la rue de la rue Sablonnière qui ne l'est pas (face au club de rugby).

Projets futurs :

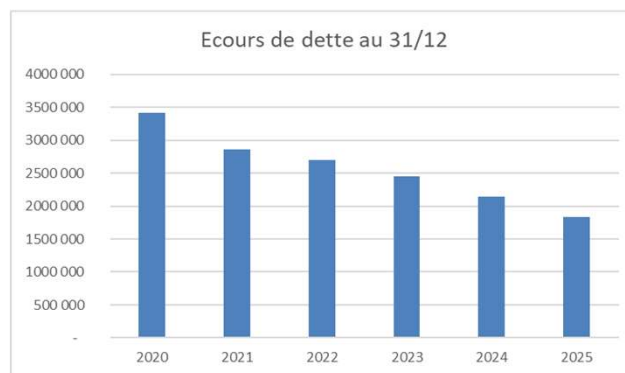
Mise en séparatif du secteur de la sente aux Anes, de la rue Bartholomé et de la rue Albert Camus.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Budget annexe Assainissement Dette



Budget annexe-ASSAINISSEMENT / endettement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette au 1er janvier	3 751 377	3 414 919	3 063 955	2 704 505	2 452 612	2 146 627
Dette au 31 décembre	3 414 919	2 862 505	2 704 505	2 452 612	2 146 627	1 828 378
Variation de l'encours	- 336 458	- 552 414	- 359 450	- 251 893	- 305 985	- 318 249



Débat d'orientations budgétaires 2026

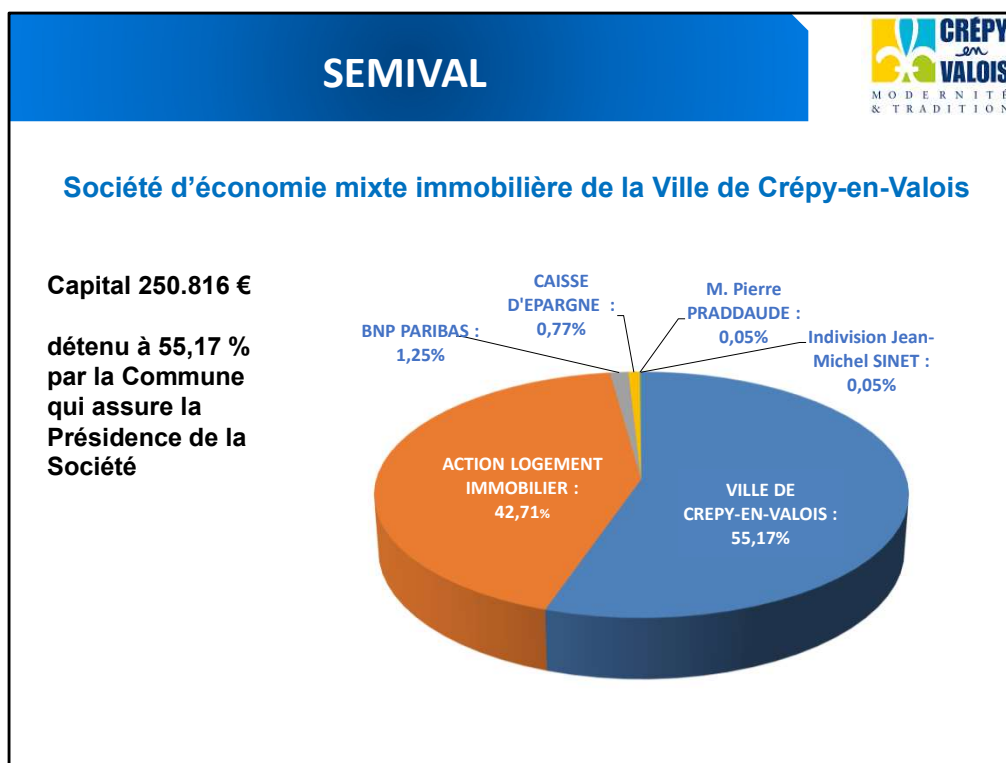
L'encours de la dette du Budget Assainissement se décompose comme suit :

- Taux fixe : 96,77 %
- Taux variable : 3,23 %

Le taux moyen est de 3,90 %

100 % de l'encours est classé 1-A (risque faible)

13,77 % des emprunts ont été contractés auprès de l'Agence de l'Eau, 86,33 % auprès d'établissements bancaires.



La SEMIVAL est dotée d'un conseil d'administration. Elle régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés anonymes, ainsi que par les règles spécifiques prévues par le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 à L1525-3.

Les sociétés d'économie mixte locales (SEML) ont vocation à intervenir pour l'aménagement, la construction, l'exploitation de services publics, et plus généralement pour toute activité d'intérêt général.

Un rapport détaillé sur les comptes de la SEMIVAL est présenté chaque année pour information et débat au Conseil municipal.

Les comptes et la gestion de la SEMIVAL font actuellement l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes, dans le cadre de l'examen périodique des comptes des collectivités et de leurs satellites. Il porte sur les exercices 2019 à 2024,

Le précédent contrôle concernait la période 2011-2015.

SEMIVAL



Dans le cadre de ses statuts, la SEMIVAL poursuit les activités suivantes :

Construction et location de la copropriété Résidence La Solette (39 appartements),

L'administration des biens est assurée via un syndic (Century 21).

Programmation, construction et exploitation d'un Cinéma

La SEMIVAL détient 100 % du capital de la Société CINEMAS DU VALOIS qui est propriétaire de l'équipement.

La Société AMBIANCE COMPIEGNOISE en assure l'exploitation.

Création d'un FAbLab

La SEMIVAL en a assuré la programmation et la construction.

La gestion est assurée par une structure associative

Débat d'orientations budgétaires 2026

Concernant l'activité cinéma, la Société CINEMAS DU VALOIS perçoit des loyers annuels :

Pour le cinéma :

57.513 €/HT (révisable à compter du 1^{er} juillet 2026)

Pour le restaurant :

44.164 €/HT (révisable à compter du 1^{er} janvier 2026)

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260210-DEL2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Evolution de la dette en capital

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31 décembre de l'année	262.558 €	197.791 €	130.991 €	565.075 €	498.610 €	454.207 €

Débat d'orientations budgétaires 2026

Un emprunt de 500.000 € a été contracté en 2023, pour financer l'acquisition du local et l'aménagement du FabLab.

Le financement de ce projet a également été aidé par la Région Hauts-de-France, qui a versé une subvention de 417.564,04 € dans le cadre du dispositif « Centres-villes / centres-bourgs »,

En conclusion ...



➡ Les principaux objectifs pour 2026 :

- Conserver une capacité d'emprunt suffisante pour permettre le financement des investissements à venir
- Contenir la masse salariale, et optimiser le recours aux heures supplémentaires
- Continuer les efforts sur les dépenses de fonctionnement
- Sécuriser les procédures et les marchés publics

Le budget qui sera soumis au vote du Conseil municipal permettra de faire face aux dépenses de fonctionnement courantes, à l'entretien du patrimoine, à la poursuite des opérations engagées, ainsi qu'au lancement du projet de réaménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance pour y transférer des services municipaux.

Débat d'orientations budgétaires 2026